

SAINT-HUBERT Conseil communal

L'aérodrome aura son zoning

Après longues discussions, le conseil s'est prononcé en faveur du développement économique de l'aérodrome.

● Liliane THOMAS

Tous les conseillers étaient présents samedi matin, jour de la dernière chance pour la survie de l'aérodrome et la poursuite du travail entrepris par Idélux sur le site.

C'est au terme de plus d'une heure de discussions, de votes sur trois amendements proposés par l'opposition (Cap2012), qu'enfin la page « aérodrome » a pu être tournée.

En présentation du point, l'échevin Olivier Dervaux, a retracé les diverses étapes entreprises sur l'aérodrome depuis 2004 et l'arrivée d'Idélux en 2010.

Malgré les aides de la Région wallonne, à ce jour, Idélux a injecté un million d'euros pour couvrir le déficit. L'aérodrome de Saint-Hubert était devenu le point sensible de l'intercommunale. Seul le développement de l'aérodrome et la construction d'un parc d'activités pour-



La ville cède le terrain (3,50ha) et interviendra financièrement pendant 10 ans pour le développement de l'aérodrome.

ront enrayer cette perte financière.

Par bail emphytéotique (99 ans) pour un euro symbolique, la commune de Saint-Hubert a cédé l'aérodrome à la SOWAER et Idélux. Aujourd'hui pour construire son parc d'activités, Idélux demande à la Ville de lui céder la propriété des parcelles de terrains nécessaire pour la construction de ce parc. Et pour couvrir l'éventuelle perte financière : la Ville déboursera un montant de 50 000 € par an sur une période de 10 ans. « Ce conseil est celui de la dernière chance pour l'aérodrome. La banque Belfius a rendu un avis négatif sur le projet. Les administrateurs

d'Idélux ont pris un vote favorable sous réserve de la décision prise par le conseil communal. La ville a déjà loupé le coche pour de gros projets, il serait dommage de passer à côté de celui-ci », avance Olivier Dervaux.

Questions et amendements proposés par l'opposition

Pendant plus d'une heure, les questions fusent de la part des conseillers de l'opposition, Cap2012. Ces arguments concernent tantôt la cession de terrain, le développement économique, le bail emphytéotique, etc.

« Nous sommes pour le développement de l'aérodrome, c'est sur la

forme que nous ne sommes pas d'accord. La présentation du dossier contient une feuille et un schéma que vous avez ajouté. Cette cession de terrain est une mesure inadéquate, voire suspecte. Tout ce qui est fait ce jour sur l'aérodrome, hangars, hôtel, etc. s'est fait sur bail emphytéotique. Pourquoi prendre une telle décision à la veille des élections ? » questionne Francis Dupont, conseiller Cap2012.

Jean-Luc Henneaux reproche aussi à la majorité de ne pas avoir repris, notamment dans la délibération concernant l'intervention annuelle de la commune au profit de la S.A. Gestion de l'aérodrome, qu'il s'agissait d'un « accord de prin-

cipe », une avancée obtenue par le groupe minoritaire lors de son entrevue avec le président d'Idélux, Élie Dèblire. De même que la somme sera libérée dans les deux mois après réception des comptes vus par le collège.

« Le conseil communal devra se contenter simplement de la réception des comptes par le Collège, sans réflexion et sans analyse. Là encore, il y a un net retrait dangereux dans la défense des intérêts de la commune » avance Jean-Luc Henneaux.

Suspension de séance

Trois amendements seront demandés par la minorité Cap2012. Après suspension de séance demandée par le bourgmestre pour une concertation de la majorité, un seul amendement sera retenu par les conseillers, à savoir sur le principe d'intervention dans le déficit d'exploitation de l'aérodrome.

Au vote final sur les deux points de l'aérodrome, Benoît Collette (cdH) s'est abstenu sur l'intervention financière dans le déficit et a voté positivement pour la cession de terrain.

Quant à Cap2012, ce fut l'abstention pour les deux points. Et Jean-Luc Henneaux d'ajouter : « Aujourd'hui vous êtes en nombre, prenez vos responsabilités ! » ■